



AFPC-SEPC
Le point sur les négociations



27 juin 2008

Négocier l'équité au travail

Notre équipe nationale de négociation a rencontré l'équipe de Postes Canada du 25 au 27 juin. Au cours de cette rencontre, nous avons échangé de l'information et arrêté les détails des négociations, lesquelles se poursuivront cet été.

À cette occasion, le vice-président, Services à la clientèle, a fait un exposé sur les centres de contact. Pour sa part, le chef de l'exploitation de Postes Canada a donné un aperçu des résultats opérationnels pour 2007 et 2008.

Les deux parties ont longuement discuté des propositions syndicales visant à modifier l'article 25 (voir le bulletin d'information n° 1 sur la période préparatoire au service et préalable à l'interruption du service au centre de contact) et l'article 14 (Protection contre le harcèlement sexuel; voir le bulletin d'information n° 2).

Certaines améliorations ont été apportées au libellé de l'article 14. Mais, tant que nos membres ne seront pas mieux protégés contre le harcèlement et la discrimination, nous ne parapherons pas cet article.

Malheureusement, l'employeur semble moins disposé à reconnaître les réalités du travail accompli quotidiennement par les employées des centres de contact. Pourtant, notre proposition aurait pour effet non seulement de remonter le moral des employées, mais aussi d'améliorer le travail dans ces centres.

Trois appendices ont été renouvelés : Appendice B – Indemnité de voiture; Appendice D – Nouveau plan d'évaluation des emplois; et Appendice J – Comité consultatif des avantages sociaux.

À l'ordre du jour de la prochaine ronde de négociation : un exposé du syndicat sur la procédure de règlement des griefs (article 19) et une présentation du chef des finances de Postes Canada.

Les parties se réuniront à nouveau du 7 au 10 juillet.

**L'AFPC à Postes Canada
Ensemble, nous sommes plus forts**